

République Française - Département du Gard

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SALINDRES

SEANCE DU 5 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de : Monsieur Yves COMTE, Maire

Présents : MALACHANNE -DEL CONFETTO – GUILLEMET – HLYWA –
BELLAGAMBA – GAUFFROY – ROUDIERE – ALLARD.CROUZET – BERARD
DE MALAVAS – CORNUT – ENJOLRAS.LECLERC – GUIN – GUY – MEJEAN
MERLE C. – SINET – VERDELHAN -

Procurations : RIOS a donné procuration à HLYWA

FRANCE a donné procuration à COMTE

JULLIE a donné procuration à ALLARD.CROUZET

MERLE T. a donné procuration à GUY

Excusé : GRAVEZAT

Madame HLYWA est élue secrétaire de séance.

Objet: Service de l'eau année 2016

Vu l'article D 2224.3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Maire présente au Conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau,

Après avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable présenté par le Maire et joint à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire, Yves COMTE



Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Fait à Salindres le : 6/07/2017

Date de publication : 6/07/2017